

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 22 JUILLET 2016 à 20 heures 30**

Étaient présents : M. LE FRANC, Mme PHILIPPE, M. JOUAN, Mmes BARAN, LE GALLO, MILBEO, MM. MAHEO, BINET, Mme GALLAIS, M. LE FORESTIER

Absents excusés :

Mme Jocelyne BOUTIER donnant pouvoir à Mme Fanny PHILIPPE
M. Franck JEGLOT donnant pouvoir à M. Thomas MAHEO
Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC
M Eric LE POTTIER
M. Jean-Pierre ROUILLE

Secrétaire de séance : Mme Mireille BARAN

Ouverture de la séance à 20 heures 40

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2016 est adopté.

1. EFFACEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE - ENTREE D'AGGLOMERATION – RUE DES MESANGES

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour cet effacement avec un coût pour la Commune de 1 264.18 €.

2. SDE22 – EFFACEMENT BT-TEL-EP – RUE GL DE GAULLE

Le Conseil approuve les travaux d'effacement avec une participation communale de 86 870 € et autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

3. CONVENTION SDE22 et COMMUNE POUR LE RENOUVELLEMENT BT DU P14 à LA CROIX JOSSE

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation pour la parcelle ZP n° 8.

4. PLUi-H – TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par le Conseil communautaire du 24 mai 2016.

5. CONVENTION AVEC L'ECOLE PRIVEE POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Le conseil municipal autorise la signature d'une nouvelle convention pour un an à compter du 1^{er} septembre 2016 avec l'OGEC avec une facturation du temps du personnel sur la base de 1 heure par jour d'école par le taux horaire du SMIC au 1^{er} janvier de l'année scolaire. En cas de recettes de l'OGEC supérieures au montant du forfait, l'excédent sera reversé à la Commune.

6. FACTURATION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE A L'ECOLE PUBLIQUE

Le conseil municipal fixe la participation de l'Amicale Laïque au temps périscolaire à un forfait de 1 heure par jour d'école au lieu des 2 heures antérieures. L'application de ce nouveau forfait est fixée au 1^{er} septembre 2016. Si les recettes perçues par l'Association sont supérieures au forfait, l'excédent sera reversé à la Commune

Arrivée de M. Eric LE POTTIER à 21 heures 42

7. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal adopte le rapport présenté.

8. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE

Le conseil municipal crée au 1^{er} août 2016 le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe au niveau du service technique.

9. REGIME INDEMNITAIRE POUR SERVICE ANIMATION

Le conseil municipal met en place un régime indemnitaire pour le service animation à partir du 1^{er} août 2016 – en catégorie C – avec l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) – et fixe l'enveloppe maximale avec le montant moyen auquel il est appliqué le coefficient 8.

10. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle AD n° 51.

Pour informations :

- Une réflexion est en cours pour déterminer le nouvel emplacement de la Croix qui va être enlevée du carrefour du Dôme
- Le débroussaillage devrait démarrer le mercredi 27 juillet prochain
- Il est constaté que les chicanes installées rue Pierre Rouxel ne font que peu ralentir les véhicules, les véhicules venant de Bréhan ou de Loudéac étant prioritaires dans chaque sens.
- La Ronde des Vallées souhaite faire une proposition à St-Barnabé pour être village d'arrivée l'année prochaine – à suivre
- Le décapage et les peintures de l'ossature des tribunes-foot ont été réalisés en juillet par PRO-SAB et le service technique communal.

Clôture de la séance : 23 heures 05.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 26 juillet 2016.

A Saint-Barnabé, le 25 juillet 2016

La Secrétaire de séance,
Mireille BARAN

Le Maire,
Georges LE FRANC